

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 75-356/SG/1IAM portant création de la Commission fixant les tarifs d'impression a pression et d'affichage des documents de propagation electoral.

n° 75-356/SG/1IAM

Ministère	Date de publication
MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-	18 février 1975
MANS	
Numéro JO	Date du numéro
n° 5 du 10/03/1975	10 mars 1975

TEXTE INTÉGRAL

Pour Vélection partielle à la Chambre des Députés du Territoire francais des Afars et des Issas du 23 mars, la liste des bureaux de vote est fixée, dans la deuxième section du District de Djibouti, comme suit: DISTRICT DE DJIBOUTI Deuxième section

Maison du Combattant Bureau n° 6	C.E.S. de Boulaos Bureau	
n° 7	C.E.S. de Boulaos Bureau n° 7 bis	Ecole du Quartier 6-T
Bureau n° 8	Ecole du Quartier 6-II Bureau n° 9	Ecole du Quartier
5 Bureau n° 10	Ecole Lotissement du Stade Bureau_n 11	Ecole
Arhiba-I Bureau n° 15	Ecole Arhiba-II Bureau n° 16	Ecole Arhiba-III